

Communiqué de **Presse**

Lancement des appels à candidatures

Aujourd'hui, 15 janvier 2021, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie lance deux appels à projet.

Grâce à ces appels à candidatures, des actions collectives et des projets innovants de prévention pourront être déployés sur tout le Département afin d'améliorer le quotidien et le bien-être des personnes âgées.

Les candidats, acteurs privés et publics (associations, collectivités, établissements publics, organismes privés chargés de mission de service public) **qui souhaitent développer des actions de prévention auprès des Nivernais de 60 ans et plus, ont jusqu'au 15 mars 2021 minuit pour déposer leurs dossiers.**

➤ **Un appel à projet sur la mise en place des actions collectives de prévention :**

Concernant le financement des projets, la Conférence des financeurs a déposé (hors EHPAD) une obligation de cofinancement des projets de 20 % minimum (voire un autofinancement).

Pour les projets à destination des résidents d'EHPAD, les dossiers pourront être financés à 100 % par la Conférence des financeurs, même si la recherche de cofinancement est encouragée.

Les projets devront être annuels, un seuil de 2 500 euros ainsi qu'un plafond de 30 000 euros ont été édictés.

Les programmes d'actions retenus par la Conférence des financeurs sont les suivants :

➤ **Pour les porteurs de projets (hors EHPAD) :**

- 1- Donner aux seniors la possibilité d'être acteurs du maintien de leur autonomie
- 2- Permettre le « Bien vieillir à domicile
- 3- Encourager la vie sociale et la citoyenneté
- 4- Renforcer les actions de mobilité et de prévention autour de la sécurité

5- Mettre en place des actions à destination d'aidants de personnes en perte d'autonomie

L'axe 5 est une nouveauté 2021. Ces financements sont destinés aux actions de sensibilisation, d'information, de formation et de soutien psychosocial pour les proches aidants.

➤ **Pour les porteurs de projets à destination des résidents d'EHPAD :**

1- Maintenir et améliorer le capital santé

2- Maintenir le lien social et l'accès aux droits

➤ **Un appel à projet afin de mettre en place un dispositif visant à faciliter l'accès aux aides techniques sur le territoire Nivernais**

Cet appel à projets doit permettre l'expérimentation pendant trois ans d'un dispositif proposant un accompagnement spécifique des personnes âgées et des personnes en situation de handicap de plus de 60 ans pour améliorer l'accès aux aides techniques, mais aussi optimiser leur usage et favoriser le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie de 60 ans et plus.

Toute personne morale remplissant les conditions présentées ci-après peut déposer un dossier de candidature :

- Avoir retourné le dossier dûment complété (l'ensemble des rubriques doivent être renseignées ainsi que les pièces complémentaires demandées) avant le 15 mars 2021,
- Avoir une existence juridique d'au moins un an lors du dépôt du dossier,
- Avoir son siège ou une antenne sur le territoire de la Nièvre.
- Porter un projet à but non lucratif
- Être en capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet (les comptes de résultats, les bilans des deux dernières années et le budget prévisionnel de la structure pour celles créées récemment pourront être demandés),

Six volets doivent impérativement être mis en œuvre sur la phase expérimentale :

1. L'évaluation du besoin par un ergothérapeute à domicile ;
2. La possibilité pour l'utilisateur à qui une préconisation est posée de faire un essai à domicile avant acquisition ;
3. L'aide à la prise en main de l'aide technique au domicile de la personne ;

4. L'accompagnement administratif et financier via notamment la recherche de tous les financements légaux et extra-légaux de l'aide technique ;
5. Le travail partenarial avec les différents dispositifs existant sur le territoire Nivernais. (CD, MDPH, caisses de retraites, caisses de retraite complémentaire, associations ...)
6. La réattribution des aides techniques qui ne sont plus utilisées ;
7. Le travail partenarial avec les différents dispositifs existant sur le territoire Nivernais. (CD, MDPH, caisses de retraites, caisses de retraite complémentaire, associations ...)

L'intervention du porteur de l'action est complémentaire des actions des évaluateurs APA et PCH. Le projet présenté devra comporter des réponses en termes de circuits permettant la coordination des différents intervenants.

L'objectif du présent appel à projet est de sélectionner un opérateur pour la mise en place de l'expérimentation d'un dispositif visant à l'amélioration de l'accès aux aides techniques sur 3 ans : seul le projet ayant obtenu la meilleure évaluation sera soumis à décision de la CFPPA.

Les dossiers de candidatures des deux appels à projet sont disponibles sur la plateforme [Démarches Simplifiées](#).

L'ensemble des documents nécessaires pour répondre à ces appels à candidatures sont accessibles via notre site internet ([nievre.fr](#)) en suivant ce lien :

<http://nievre.fr/dans-tous-les-domaines/les-solidarites/la-perte-d-autonomie/>

Pour tout renseignement :
03 58 57 05 14 ou CFPPA@nievre.fr

La presse est cordialement invitée à relayer cette information auprès de leurs médias respectifs.

Contacts :

Stéphane Jean-Baptiste / Directeur de cabinet du président / 06 71 64 72 94

Christine Vincent / Chargée de rédaction / 03 58 57 05 39